
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

Séance extraordinaire tenue le mercredi 8 novembre 2023 à 11 h 30 par visioconférence

Sont présents :

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal;
Mme Catherine Fournier, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil;
M. Stéphane Boyer, maire de la Ville de Laval;
M. Denis Martin, maire de la Ville de Deux-Montagnes;
Mme Lise Michaud, mairesse de la Ville de Mercier.

Sont absents :

Mme Dominique Ollivier*, M. Sylvain Ouellet* et M. Luc Rabouin*.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et la secrétaire de la Communauté, M^e Caroline Duhaime, assistent à la séance.

CE23-165

CADRE FINANCIER DU TRANSPORT COLLECTIF 2024-2028

CONSIDÉRANT que les 82 mairesses et maires de la Communauté métropolitaine de Montréal ont unanimement demandé au premier ministre du Québec, M. François Legault, dans une correspondance transmise le 6 novembre 2023, de verser une somme de 346 M\$ pour financer 75 % du déficit résiduel des coûts d'exploitation du transport collectif métropolitain en 2024;

CONSIDÉRANT que dans la mise à jour économique et financière du Québec annoncée le 7 novembre 2023, l'aide gouvernementale prévue au transport collectif métropolitain en 2024 sera de seulement 238 M\$, soit 218 M\$ pour la CMM et 20 M\$ aux couronnes, puisque le gouvernement a utilisé les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules votée par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (127,1 M\$) pour diminuer le déficit résiduel;

Il est résolu :

De demander au président l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) :

- de soumettre d'ici le 15 novembre son budget 2024 en prévoyant une augmentation maximale de 4 % de la quote-part des municipalités en indiquant l'impact éventuel sur l'offre de services;
- de transmettre aux municipalités, dès 2024, une quote-part détaillée des contributions par modes;
- de soumettre des projections budgétaires pour les années 2025 à 2028 qui devront notamment prévoir le développement des services, en particulier dans les couronnes Nord et Sud de la Communauté métropolitaine de Montréal;

De demander à la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, Mme Geneviève Guilbault, de déposer le plus rapidement possible les conclusions du Chantier sur le financement de la mobilité durable;

De confier au comité exécutif le mandat :

- d'entreprendre, en collaboration avec les cinq secteurs de la Communauté, un chantier concernant les améliorations à apporter au processus budgétaire et décisionnel du transport en commun métropolitain;
- de préparer un mémoire pour les consultations prébudgétaires 2024-2025 afin que le prochain budget du Québec tienne compte des demandes financières de la Communauté métropolitaine de Montréal pour la période 2025-2028.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La résolution numéro CE23-165 consignée dans ce procès-verbal est considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Caroline Duhaime
Secrétaire

**Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet et M. Luc Rabouin ont motivé leur absence au sens du Règlement numéro 2006-37 sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.*